RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2 G

Sas au capital de 100.000 €uros

Siège social : 19 Boulevard Bara
13 013 MARSEILLE
RCS Marseille 428.927.750 – 2000 B 72

-o-

PROCES VERBAL de DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 5 Juin 2025

-o-

Objet : Refonte des Statuts– Nomination du Directeur Général

Le 5 Juin 2025 à 18 heures, les Associés de la Société **2 G CONSTRUCTION se** sont réunis au siège social en **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** sur convocation du Gérant

Sont présents et ont émargé la feuille de présence :

FEUILLE DE PRESENCE

[redacted]

JB. GARCIA	2 parts
HOLDING ANDREA	249 parts
HOLDING GM	249 parts

Monsieur Jean-Baptiste GARCIA, mandataire social qui préside la séance **dépose** sur le bureau de l'Assemblée :

- les Statuts de la Société

CONSTATE que tous les Associés sont présents,

DECLARE que le quorum requis étant atteint l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer,

PROCLAME alors les débats ouverts.

-o-

- suivant l'avis de convocation, l'ordre du jour est le suivant :
 - Refonte des Statuts
 - Nomination du Directeur Général
 - pouvoirs
 - questions diverses

- les documents sociaux visés par la Législation sur les Sociétés Commerciales, ont été mis à sa disposition au siège social de la société dans les délais impartis.

JBG 1 MG NC

EXPOSE :

- que suite à la cession de l'intégralité des actions, ils convient de refondre les statuts afin de conférer à l'associé fondateur M GARCIA un rôle d'arbitre et de censeur par l'intermédiaire de la minorité de blocage et de nommer un Directeur Général suite à la démission de M CESARO.

-o-

Après avoir accompli ces formalités, elle **ADOPTE** à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés **décident**

Après avoir pris connaissance du projet de statuts refonds qui ne modifié aucune des mentions figurant sur l'extrait d'immatriculation

Adopte article par article, puis dans leur ensemble, les statuts refondus dans les termes du projet et figurant en Annexe de la présente

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés **décident**

De nommer à compter de ce jour et pour une durée d'une année, suite à la démission de M CESARO, des fonctions de directeur Général :

Monsieur Grégory, Jean, Pierre, Michel [redacted] né le [redacted] à [redacted] domicilié 5 [redacted]

Il est expressément précisé que ce mandat social est exercé à titre non salarié au sens du droit du travail, néanmoins, au niveau de la couverture sociale, et uniquement à ce titre, il sera assimilé au statut de salarié et bénéficiera de la couverture sociale des salariés tant pour la sécurité sociale que pour la retraite à l'exclusion de toute couverture France travail.

Celui-ci déclarant, accepter les fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

o-

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une expédition des présentes, en vue d'effectuer les formalités de publicité requises par la Loi.

NC MG JBG

Plus rien n'étant à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés

A signé

[redacted]

[redacted]

[redacted]